



Paris, le 20 octobre 2022

PROCES- VERBAL
de
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
réunie le 8 octobre 2022

Le 8 octobre 2022, sur convocation du Président envoyée le 3 septembre, les associations et les adhérents de l'UNABCC se sont réunis à l'Amphi Louis de l'Ecole militaire pour tenir l'assemblée générale extraordinaire de l'association.

A 15h05 le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour : Approbation par l'AGE de nouveaux statuts pour l'Union de l'Arme Blindée Cavalerie Chars dont le texte a été approuvé fin juillet 2022 par internet par les membres du CA et formellement approuvé lors de la réunion du CA du 21 septembre dans les locaux de l'association.

Il précise que le but de cette modification est plus un « toilettage » qu'une modification profonde des statuts et explique comment cela s'est déroulé pour arriver au texte envoyé avec la convocation à l'AGE.

Ce nouveau texte est alors présenté et expliqué article par article sur écran, y compris les articles sans changement.

Le Président demande à l'issue de la présentation s'il y a des questions : il n'y a aucune question dans la salle.

Le Délégué général précise alors que le quorum est bien atteint : 359 voix sur un total de 473 (le quorum de 50% étant à 237 voix !).

Le Président fait voter les participants : aucun vote contre, aucune abstention.

Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Le texte intégral des nouveaux statuts fera l'objet d'un tiré à part qui sera joint à la revue Avenir&Traditions n° 159.

Le GCA(2s) Bernard de COURREGES d'USTOU
Président de l'UNABCC